



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

offices départementaux

Question écrite n° 52420

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la situation de l'ONAC en Essonne. Ainsi qu'il l'a indiqué, le programme d'évolution des effectifs a été élaboré afin de doter le service en 2007 de deux agents de catégorie A, une assistante sociale, deux agents de catégorie B et deux agents de catégories C, soit au total sept agents au lieu de huit. Or, d'après les informations portées à sa connaissance, les effectifs actuels ne répondent pas aux besoins exprimés. Aussi, il lui saurait gré de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure ces effectifs pourraient être provisoirement renforcés pour faire face aux demandes exprimées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la situation, en matière d'effectifs, du service départemental de l'Essonne de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC). L'effectif de ce service est actuellement de huit agents : un agent de catégorie A, un agent de catégorie B et six de catégorie C. Ainsi que le ministre a eu l'occasion de l'indiquer lors des débats budgétaires pour 2005 au Parlement, il est effectivement prévu, dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens adopté par le conseil d'administration de l'ONAC, de ramener ces effectifs à sept agents d'ici à 2007, répartis de la façon suivante : deux agents de catégorie A, trois agents de catégorie B - dont une assistante sociale - et deux agents de catégorie C. Il a également tenu à préciser que cette adaptation serait faite en concertation avec le service départemental, dans l'unique but de lui permettre d'assurer sa mission dans les meilleures conditions. Enfin, le ministre n'a pas manqué de rappeler lors des débats précités, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, que le contrat d'objectifs et de moyens de l'ONAC avait pour but d'assurer, bien au-delà de 2007, et grâce à une gestion rigoureuse et plus adaptée aux besoins réels des anciens combattants, la pérennité de cet établissement public essentiel pour le monde combattant et de ses services départementaux, tel celui de l'Essonne, dont la situation recueille toute son attention.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52420

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9330

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 543